N° 89 - Janvier 2025

# Le Rapprocheur

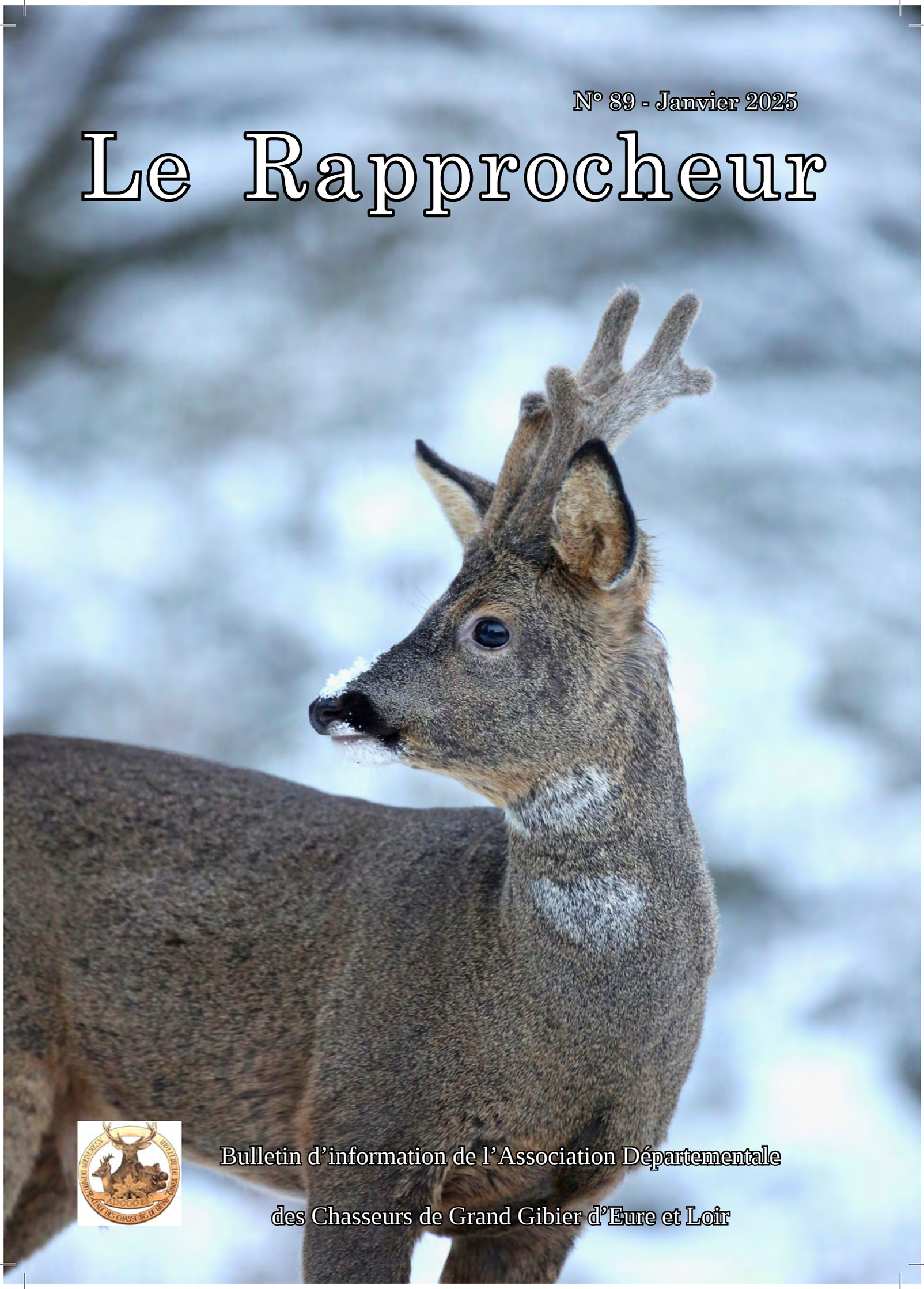

Bulletin d'information de l'Association Départementale

des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir

# Le Conseil d'Administration de l'ADCCG 28

| Jean François Bazille |
|---|
| Président |
| 06.70.72.68.28 |
| *jfbazille@orange.fr* |

| Gérard Poupon | Vincent Vouzelaud | Noël Besnier |
|---|---|---|
| Président d'honneur | Vice Président | Trésorier |
| 06.12.96.71.52 | 06.11.68.00.57 | 06.12.41.02.71 |
| *gerardpoupon2@wanadoo.fr* | *vincent.vouzelaud@vouzelaud.com* | *noelbesnier@laposte.net* |
| **Noël Vadé** | **Patrick Melot** | **Bertrand Landais** |
| Trésorier adjoint | Secrétaire | Administrateur/Responsable Brevet Grand Gibier |
| 06.26.57.44.33 | 06.09.66.47.65 | 06.87.15.31.44 |
| *noel.vade@orange.fr* | *patrick.melot@wanadoo.fr* | *landais.bertrand2@wanadoo.fr* |
| **Florence Normand** | **Daniel Cérèze** | **Jack Aladenise** |
| Administrateur / Réalisation Rapprocheur | Administrateur / Relation sponsors | Administrateurr |
| 06.31.06.09.11 | 06.45.18.97.85 | 06.78.98.69.93 |
| *florence.normand@groupe-mma.fr* | *daniel.cereze@wanadoo.fr* | *alva-sps@wanadoo.fr* |
| **Romain Goussu** | **Dominique Rouziès** | **Jean-Jacques Chapin** |
| Administrateur / Relation UNUCR | Administrateur | Administrateur |
| 06.31.32.36.27 | 06.80.32.46.44 | 06.82.37.94.96 |
| *romain.goussu@spiefondations.fr* | *djb.rouzies@orange.fr* | *jjchapin@orange.fr* |

# SOMMAIRE


EDITORIAL 3

EVENEMENT 4-5
> Présentation trophées de cerfs 2024

ACTUALITE ANCGG 6-7
> Enquête «Efficacité des munitions»

MANIFESTATION ADCGG 8
> Journée réglage des armes

COTATION DES TROPHEES 9

UNUCR & ADCGG 28 10
> Formation Sécurité

BREVES 11
> Brevet Grand Gibier 2025
> Forêt-Gibier

SPONSOR 12

LES FORESTIERS ET NOUS 13-14
> Humeur de forestier

LE QUIZZ DE JACKY HEE 15



**Le Rapprocheur est une publication de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir**

**Siège social :**
12 rue du Chateau - Chenonville
28360 La Bourdinière Saint Loup

**Adresse administrative :**
33, rue de la Porte d'Etampes
28700 SAINVILLE

**Contact :**
adcgg.28@orange.fr

**Directeur de publication :**
Vincent Vouzelaud

**Conception/réalisation :**
Florence Normand

**Comité de rédaction :**
Florence Normand, Vincent Vouzelaud, Jean-François Bazille, Bertrand Landais, Gérard Bédarida, Romain Goussu, Dominique Rouziès et Jacquy Hée.

**Photo de couverture :**
stephanlevoye.com

## EDITORIAL

## Superbes Cerfs Euréliens

Le résultat des prélèvements de cerfs de la saison 2023-2024 restera certainement dans les mémoires. Nous récoltons ici les fruits de 20 années d'efforts collectifs.

Le plan qualitatif par sexe et par classe d'âge respecte la composition naturelle des populations. Le défi était de mettre en place les éléments d'un plan de chasse pour faire tirer un maximum de jeunes cerfs et épargner une proportion suffisante de mâles subadultes et adultes. Or, pour être efficace, cette méthode doit tenir compte des réalités cynégétiques de notre département où plus de 95% des cerfs sont prélevés en battue. Il restait donc à trouver un critère qui permette aux chasseurs d'identifier facilement les jeunes cerfs avant de tirer, à une trentaine de mètres, sur un animal en mouvement.

La définition du bracelet C1, telle qu'elle est aujourd'hui, est la bonne solution : la limite de la longueur des bois à 60 cm, de l'extrémité au centre du crâne, permet aux chasseurs d'identifier très rapidement un jeune cerf. Aucun type de cerf n'est favorisé ou défavorisé : on prélève les daguets sans tenir compte de la longueur des perches et des sujets, avec ou sans empaumures, selon leur taux de présence dans la population chassée.

La mise en place d'un plan de chasse qualitatif n'empêche en rien l'accomplissement du plan quantitatif, lequel repose avant tout sur le contrôle des groupes matriarcaux en respectant le ratio d'une biche pour un faon. La non-réalisation de quelques mâles n'aura pas d'incidence sur la dynamique des populations…

Alors, soyez patients ! Un cerf n'atteint son apogée physique et comportementale qu'à partir de ses 9 ans.

Je souhaite à tous de belles rencontres et je vous présente mes meilleurs voeux pour la nouvelle année qui débute.

**Jean François Bazille**

# La présentation des trophées de cerf Chenonville 1er septembre 2024

Vendredi 30 août
Installation des trophées sur les chevalets sous la pluie et avec 15°!
Cela n'a pas découragé nos adhérents qui étaient présents en nombre suffisant pour réaliser ce travail pas si évident à faire.
**Merci à vous sans qui rien ne serait possible.**

**Nous disposons désormais d'une tente sur fond clair, avec une hauteur de plafond importante**, pour entreposer les trophées.
Malgré tout, le nombre de trophées restant très important, la place a manqué et les daguets ont été installés dans sous des barnums à l'entrée de l'exposition.

# EVENEMENT

Dimanche 1er septembre
Les grands trophées en cape accueillent les visiteurs qui viendront en nombre tout au long de la journée.

Notre stand est entouré de ceux de l'AFMT et de l'UNCR

Nous avons eu le plaisir de recevoir le député Guillaune Kasbarian, accompagné de Jean-Paul Moktar, président de la FDC28. L' élu a porté beaucoup d'intérêt à nos divers activités et nous a félicité pour la qualité de l'exposition.

Florence Normand

# Enquête sur l'efficacité des munitions

Première partie

En 2021, l'ANCGG a lancé une grande enquête sur l'efficacité des munitions.
Au 30 juin 2024, l'association a recueilli 3.917 fiches collectées par 76 associations départementales.
9 associations départementales ont contribué pour plus de 100 fiches : l'Indre et Loire, l'Aube, l'Eure et Loir, les Yvelines, l'Essonne, la Loire Atlantique, le Loir et Cher, le Maine et Loire et l'Orne.
Les données recueillies apportent un éclairage chiffré sur le contexte dans lesquels les tirs ont été effectués : modes de chasse, milieux, types d'armes et de visée, calibres. Ils quantifient de nombreuses variations liées au type de chasse pratiquée, à l'espèce concernée et à la qualité des tirs.

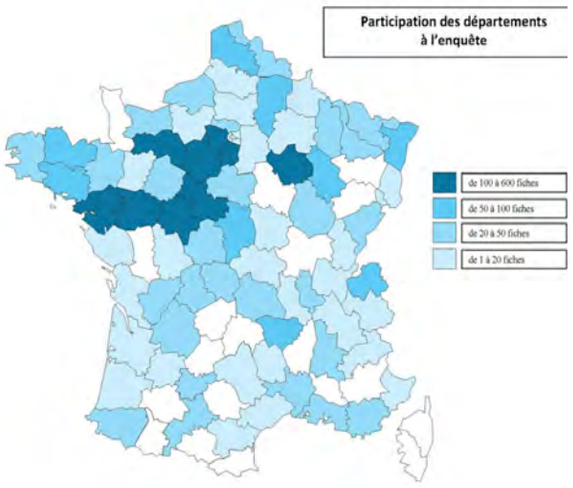


Ces résultats permettent de confirmer ou d'infirmer des tendances issues de l'expérience mais non évaluées de manière statistique. Ils livrent enfin un premier éclairage sur les variations d'efficacité entre les munitions sans plomb par rapport à celles contenant du plomb.

**Mode de chasse et type de territoire**

La chasse individuelle représente 26% des tirs de notre échantillon contre 74% pour la chasse collective. La proportion de chasse individuelle dans notre échantillon apparait supérieure à celle observée empiriquement en France. Cela s'explique sans doute par deux facteurs. Il est plus facile de remplir une fiche lorsqu'on a tiré un animal au calme, qu'on a pu observer sa réaction et qu'on a pu identifier l'effet de la balle en le vidant. Parallèlement, les chasseurs en chasse individuelle portent une attention particulière à l'efficacité de leurs munitions et sont, peut-être, plus motivés pour participer à ce type d'enquête.

| Mode de chasse | Répartition des tirs | Milieu naturel | Répartition des tirs |
|---|---|---|---|
| Affût | 9% | Alpage ou rocher | 4% |
| Approche | 17% | Forêt | 69% |
| Battue traditionnelle | 68% | Lande | 3% |
| Chasse devant soi ou dans la traque | 1% | Marais | 1% |
| Poussée silencieuse / traque affût | 5% | Plaine ou bocage | 23% |

Sans surprise, la chasse du grand gibier est associée à la forêt qui représente 69% des tirs de notre enquête. Les milieux ouverts de plaine ou bocage occupent malgré tout une place significative avec 23% des tirs tandis que les tirs en milieux ouvert de montagne ne représentent que 4 % de l'échantillon.
Cependant, si l'on croise ces critères avec le type de chasse (individuelle ou collective), on observe des différences significatives. 68% des tirs en chasse individuelle sont effectués en milieu ouvert, alors que 82% des tirs en chasse collective sont pratiqués en forêt.

| | Forêt | Plaine ou bocage | Alpage ou rocher | Lande | Marais | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Chasse collective | 82% | 13% | 1% | 4% | 1% | 100% |
| Chasse individuelle | 31% | 53% | 13% | 2% | 0% | 100% |

**Arme et Calibre**

Les carabines à répétition constituent l'arme majoritairement utilisée par les personnes ayant participé à l'enquête : 75% des tirs en chasse collective et 68% en chasse individuelle. La carabine semi-automatique n'intervient que dans 15% des cas en chasse collective, alors qu'elle représente un type d'arme très utilisé en battue en France. Cette distorsion n'a cependant pas d'effet sur l'analyse de l'efficacité des munitions et le comportement des animaux touchés.

| Type d'arme utilisé selon le type de chasse | Chasse collective | Chasse individuelle |
|---|---|---|
| Carabine à répétition | 58% | 75% |
| Carabine à un seul coup | 0% | 23% |
| Carabine basculante combinée | 1% | 1% |
| Carabine double express | 22% | 0% |
| Carabine semi-automatique | 15% | 1% |
| Fusil lisse basculant | 2% | 0% |
| Fusil lisse semi-automatique | 0% | 0% |

Les lunettes de visée sont systématiquement utilisées en chasse individuelle tandis qu'elles n'interviennent que dans la moitié des cas en chasse collective. Dans ce même type de chasse, un bon tiers des tirs sont effectués à l'aide de points rouges et seulement 10% sont rapportés en en visée ouverte.

| Type de visée utilisé selon le type de chasse | Chasse collective | Chasse individuelle |
|---|---|---|
| Lunette | 53% | 99% |
| Visée ouverte | 11% | 0% |
| Point rouge | 36% | 0% |

38 calibres différents ont été mentionnés dans les fiches de l'enquête. Parmi ceux-ci, 10 calibres ont recueilli plus de 100 fiches chacun, représentant au total 83% des retours. Cet éventail correspond globalement aux calibres les plus utilisés en France. En revanche, leur fréquence dans l'enquête ne correspond certainement pas aux statistiques de vente de cartouches sur le territoire national.
Le calibre 9,3x62 apparait fréquemment dans l'enquête. Il confirme ainsi sa forte utilisation par les adhérents de l'association, dans le droit fil de l'enquête menée de 2003 à 2006. Dans les armes basculantes, utilisées notamment en battue, le calibre 8x57JRS est légèrement majoritaire par rapport au 9,3x74R.
Les armes lisses (12, 16, 20) représentent moins de 2% des fiches retournées.

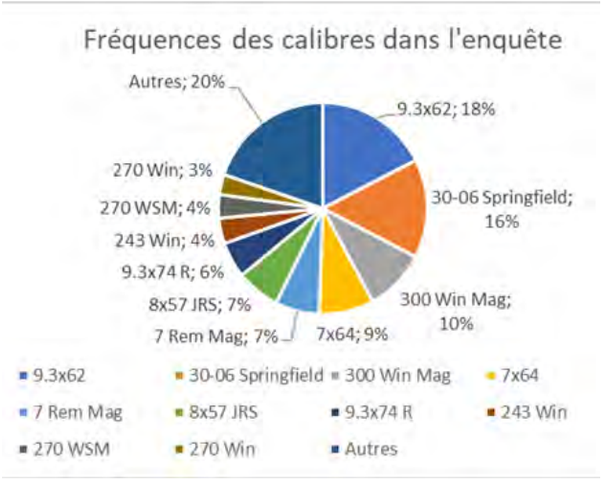


Pour participer et poursuivre l'enquête sur les munitions de l'ANCGG : https://enquetes.ancgg.org/

Gérard Bedarida et Vincent Vouzelaud

# Journée de réglage des armes et Trophée des Médaillés

La journée de réglage des armes est désormais inscrite dans le calendrier annuel des manifestations de notre association. Cette année, elle s'est déroulée le **samedi 24 aout 2024**, soit avec une semaine d'avance sur la date habituelle pour ne pas se télescoper avec la préparation de l'exposition des Trophées de cerfs lors de la fête de la chasse de Chenonville du 1er septembre.

**40 participants étaient présents** sur le stand Vouzelaud à Brou. En matinée, ils se sont entrainés au sanglier courant, ont fait régler leurs armes ou se sont amusés sur le parcours de Ball Trap qui était dédié à notre association. Le repas de midi a été pris en commun sous la tente dressée pour l'occasion. Comme à l'habitude, les plateaux repas étaient préparés par « Le Villageois » de Favières.

L'après-midi fut consacrée à la poursuite des réglages et du Ball Trap mais surtout au déroulement du « Trophée des Médaillés », notre compétition amicale qui ressemble beaucoup à l'épreuve de tir du brevet Grand Gibier avec la cible fixe à 100 mètres (30m pour le brevet) et le sanglier courant à 50 mètres (25m pour le brevet).

Julien Moulard venait défendre son titre, à la recherche d'une 4ième victoire consécutive. Hélas pour lui, Emmanuel Garavana a été le meilleur cette année au terme d'une compétition très disputée.

**Cet événement est une vraie réussite grâce à tous les bénévoles de notre association par leur engagement, ainsi qu'aux participants qui s'inscrivent à cette manifestation. Grand merci à tous.**

Rendez-vous en 2025 pour une nouvelle journée de réglage et pour le Trophée des Médaillés. Nous espérons vous y voir nombreux pour vous entrainer et vérifier vous armes, tout en passant un agréable moment ensemble.

Vincent Vouzelaud

Palmarès du Trophées des Médaillés 2024 :
1 - Emmanuel Garavana 31 points
2 - Christian Pilloux 30 points
3 - Julien Moulard 26 points

# COTATION DES TROPHEES

C'est à l'occasion de la fête de la chasse à Chenonville le 1er septembre dernier qu'a eu lieu la présentation des trophées de cerfs prélevés dans notre département au cours de la saison 2023/2024.

Une organisation bien réglée sur quatre jours qui nécessite un bon nombre de participants, surtout pour la mise en place du vendredi et la restitution, le démontage et le rangement du dimanche soir. Un grand merci à tous, adhérents et membres de la Fédération de chasse d'Eure et Loir, pour votre participation.

Les prélèvements de jeunes cerfs ont sensiblement baissé, passant de 76% à 72% cette année, tout en respectant les 50/50 de daguets et jeunes. En revanche, il y a eu une augmentation significative de plus 4% pour les subadultes et adultes avec 86 prélèvements pour cette saison.

**Nous pouvons affirmer que la saison 2023/2024 est certainement la meilleure sur le plan qualitatif.** Ce ne sont pas moins de 50 grands cerfs qui étaient présentés au centre de l'exposition. Cela est résultat d'une gestion qualitative pointue et respectée dans toutes les unités de gestion de notre département.

Malgré la modification des seuils du barème de cotation, les résultats sont excellents : **32 cerfs eurélliens entrent cette année dans le catalogue national de l'Association Française de Mensuration des Trophées avec 2 médailles d'or, 12 médailles d'argent et 18 médailles de bronze.** Sans compter un nombre important de trophées proche de la cotation minimum.

La gestion qualitative du cerf appliquée dans notre département porte ses fruits.
Un seul objectif : continuer dans cette voix.
Un grand merci aux responsables des territoires et aux chasseurs pour tous les efforts faits dans ce sens.

Jean-François Bazille

Ludovic Hébert
HL création
Entretien et création d'espace vert
Tonte - Elagage - Création de massif - Taille de haie
Petite maçonnerie - Plantation - Engazonnement...
02 37 65 22 12 - 06 18 36 91 13
h.l.creation@orange.fr
4, rue du Moulin - 28170 CHÊNE-CHENU

# EVENEMENT UNUCR & ADCGG28

Comme chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure et Loir a organisé une **journée de formation sur le thème de la sécurité**. Elle s'est déroulée samedi 7 septembre 2024 à Chenonville. 43 participants sont venus en qualité d'organisateurs de chasse, de responsables de ligne ou autres membres d'associations de chasse pour parfaire leurs connaissances en matière de sécurité.

La matinée a été consacrée au cadre réglementaire de la pratique cynégétique : les responsabilités et les principes d'organisation des chasses collectives ont été présentés aux participants par François Caré, administrateur et vice-président de la Fédération, et des représentants de l'Office Français de la Biodiversité.
A l'issue du repas pris ensemble sur place, les participants ont découvert les 4 ateliers organisés par six conducteurs UNUCR et des membres de l'ADCGG28.

Les 3 premiers ateliers étaient animés par les conducteurs de l'UNUCR :

• **Atelier 1** : montrer, avec des formes d'animaux, les réactions à l'impact de balle et expliquer que la connaissance des réactions de l'animal peut permettre de déterminer la blessure et de définir le délai d'intervention.

• **Atelier 2** : identifier les différents indices (os de patte, os de côte, mâchoire, dents, poils, peau, poumon, rate, panse, viande, sang) placés au sol. Les participants devaient les retrouver et déterminer leur provenance.

• **Atelier 3** : contrôler le tir et baliser les indices. Il s'agit de montrer aux participants comment bien contrôler son tir, notamment en faisant appel à son voisin de poste ou au chef de ligne. Il est aussi expliqué comment bien baliser l'anschuss puis la direction de fuite de l'animal blessé, sans parcourir plus de 100 mètres et sans (évidemment) ramasser les indices. La météo défavorable (forte pluie) n'a pas permis cette année de mettre l'atelier en place dans sa forme habituelle avec des traces de sang visibles.

**L'atelier 4**, animé par des membres l'ADCGG28, était consacré à la problématique des indices de tir. Pour cela, un sanglier mort a été disposé devant des bâches et deux tirs ont été effectués sur l'animal. Les participants ont pu constater les nombreux éclats de balles derrière et même tout autour de l'animal. Ils ont pu ainsi prendre conscience de la dispersion et donc de la dangerosité des éclats selon le type de munition utilisé. C'était aussi l'occasion de leur montrer la multiplication des indices derrière et autour de l'animal.

Après cette journée riche en échanges, ces 43 personnes venues se former sont reparties avec une multitude d'informations utiles et la volonté d'assurer la sécurité de tous lors des chasses au grand gibier.

Bertrand Landais et Romain Goussu

# BREVES

**BREVET GRAND GIBIER 2025**

Le Brevet Grand Gibier est le ciment qui relie nos membres et sa préparation constitue un temps fort pour notre association. La session 2025 sera lancée par la **réunion de présentation organisée vendredi 21 février 2025 à 20 heures à Chenonville.**
Le cycle de formation à l'épreuve théorique débutera jeudi 6 mars et se poursuivra avec une alternance entre cours et séances de répétition les jeudis soir.
La formation s'achèvera samedi 31 mai par un entraînement le matin sur le stand de tir au domaine du « Petit Vivier » à Brou et par une visite en forêt de Bailleau l'Evêque l'après-midi.
Les épreuves de tir sur cible fixe et sur sanglier courant, ainsi que l'examen théorique écrit, se dérouleront également à Brou samedi 7 juin 2025.
Nul doute que la formation, telle que mise en place par l'ADCGG28 depuis de nombreuses années, permettra aux candidats d'obtenir le Brevet Grand Gibier dans sa version tir, arc ou vénerie.

Bertrand Landais

**FORÊT-GIBIER**

**Création d'un site pilote à vocation pédagogique et expérimentale au Domaine de Bois Landry.**
Il s'agit de :

- Mettre en œuvre la démarche Brossier-Pallu sur une propriété ou des regroupements de territoires avec des zones à enjeux,
- Responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils deviennent des partenaires sur le long terme,
- Accueillir des chasseurs, des forestiers, leurs partenaires et servir de support de formation,
- Créer des territoires d'expérimentation et d'innovation de techniques forestières et cynégétiques.

L'objectif premier est de démontrer que l'on peut renouveler la Forêt sans avoir à protéger artificiellement les jeunes arbres (sauf rares exceptions), avec un taux de dégâts inférieur à 15%, tout en ayant une faune sauvage en bonne santé et en quantité suffisante. C'est le gage de la résilience des écosystèmes forestiers et de la pratique d'une chasse durable et mieux acceptée.

Jean-François Bazille

ARTICLE SPONSOR RAPPROCHEUR

# Avec MCP, vos projets deviennent réalité

Fondée par Franck Salmon en 2011, l'entreprise est installée à Lucé depuis 2013.
Ses activités principales sont l'installation et la maintenance d'appareils de chauffage et de plomberie et la mise en place de systèmes de climatisation et de ventilation pour les particuliers et les collectivités.
Les interventions couvrent tout le département d'Eure et Loir.

Les projets des clients sont analysés par un bureau d'étude qui va proposer une solution pour répondre au mieux aux attentes. Cette approche et la qualité des travaux réalisés font que l'entreprise dispose d'une clientèle bien implantée en local.

Franck Salmon a développé ses activités dans un esprit de proche collaboration avec ses salariés. Aujourd'hui, la gérance est confiée à 2 collaborateurs de confiance qui managent un sécrétariat et 10 personnes qui interviennent en clientèle.

Alors, n'hésitez pas à contacter MCP pour vos projets ou vos besoins au quotidien.
De l'accueil à la finalisation des travaux, vous ne serez pas déçu du résultat !

Florence Normand

# Humeur de forestier

Certains « usagers de la nature » ont le don d'affecter l'humeur du forestier mais aussi de l'agriculteur ou du chasseur ! Mais fait-on usage des bons mots pour parler des rapports entre les acteurs du monde rural et de ses « usagers » ? Question de vocabulaire.

Ils sont, en effet, de plus en plus nombreux à sillonner nos campagnes, randonneurs, joggers, cyclistes, vététistes ou pilotes d'engins motorisés à deux ou quatre roues affectionnant particulièrement le tout-terrain. Les « traileurs » sont quant à eux toujours à la conquête de plus grands espaces. Décidément, il est bien difficile de ne pas se préoccuper des dérives sociétales et comportementales constatées chez certains de nos concitoyens quand ces derniers éprouvent le besoin de venir respirer l'air de nos campagnes et poser leurs regards sur nos paysages bucoliques. Saturés par la dégradation de leurs environnements urbains, leurs attentes sont de plus en plus fortes sur ce qu'ils viennent chercher en pratiquant, hors des villes, des activités dites « de détente » plus ou moins sportives.
C'est ainsi que le citadin, « usager des transports » durant la semaine, se retrouve les samedis et dimanches, « usager de la nature » avec le même esprit consumériste dans sa façon de « faire usage ».

Mais à y regarder de plus près, quels peuvent bien être les droits à accorder à un usager de la nature … sans ticket ? Et n'a-t-on pas été un peu trop loin en lui reconnaissant un titre d'« usager » quand ce dernier relève de l'art. 630 du code civil ainsi libellé :
« Le droit d'usage est **un droit réel** temporaire et viager **qui confère à l'usager le droit de se servir de la chose d'autrui et d'en percevoir les fruits**, mais seulement jusqu'à concurrence de ses besoins et de ceux de sa famille. »
S'il ressort de cette définition que le chasseur est de toute évidence légitimement un « usager de la nature », il n'en va pas de même pour tous ceux qui, sous cette même appellation usurpée, bien que le méconnaissant, appliquent à la lettre le code Civil en s'octroyant le droit de se servir de la chose d'autrui souvent avec abus ! Il faut dire que dans leur esprit la chose d'autrui, la nature en l'occurrence, appartient à tout le monde alors pourquoi s'en priveraient-ils ?

La campagne leur appartient donc et elle doit répondre en plus à leurs attentes environnementales. C'est normal puisqu'ils s'en octroient l'usage ! De fil en aiguille, les plus radicaux d'entre eux allant même jusqu'à manifester, non sans violence parfois, leur opposition à des chantiers forestiers auxquels ils reprochent de modifier les paysages qu'ils se sont appropriés et détruire une biodiversité qu'ils méconnaissent.

C'est ainsi qu'on assiste de plus en plus souvent à des actes délictueux à l'encontre des forestiers (saccages et arrachages de jeunes plantations, engins de chantiers incendiés) mais également des chasseurs (destructions de miradors et récemment, la destruction par le feu d'un pavillon de chasse). Les agriculteurs, quant à eux, avaient eu droit antérieurement aux destructions de leurs cultures OGM avec la même manifestation de violence.

## LES FORESTIERS ET NOUS

Doit-on, comme on nous y invite, accueillir ce public qui promène dans la campagne son ignorance sur la nature qui l'entoure, qu'il considère en danger et dont il se targue d'être le défenseur ? Ne se contentant pas de l'espace public auquel il a droit, il s'éparpille sans vergogne dans tous les domaines privés, champs et forêts, faignant d'ignorer qu'il se sert ainsi des biens d'autrui en allant parfois jusqu'à y récolter les fruits (bois et champignons) … seulement, mais très souvent, jusqu'à concurrence des besoins de très grandes familles !

Agriculteurs, sylviculteurs et chasseurs sont les trois principaux acteurs du monde rural auxquels ce public désinformé n'accorde plus sa confiance pour préserver une nature qu'il juge en danger et qu'il perçoit comme surexploitée. Mais à y voir de plus près, si les mots ont encore un sens, celui qu'on leur donne ne serait-il pas la cause de tous nos maux ?
En consultant le dictionnaire du Petit Robert sur les métiers d'agriculteur et de sylviculteur, il nous dit :
- du mot métier : « 1. Genre d'occupation manuelle ou mécanique qui exige un apprentissage et qui est utile à la société économique. 2. Genre de travail déterminé, reconnu ou toléré par la société et dont on peut tirer ses moyens d'existence. »
La question est donc ainsi bien posée en se référant à cette définition de savoir ce que la société reconnait ou tolère de ces deux métiers ?
Le Petit Robert nous dit par ailleurs :
- du mot agriculteur : « Personne exerçant une des activités de l'agriculture, en tant qu'exploitant. »
- du mot agriculture : « Ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme. »
- du mot exploitant : « 1. Qui tire abusivement profit d'une situation. »
- du mot sylviculteur : « Exploitant de forêts. »
- du mot sylviculture : « Exploitation rationnelle des arbres forestiers. »
- du mot rationnel : « 2. Conforme à la raison, au bon sens : raisonnable, sensé. »
**Il ressort de cette approche sémantique** une mise en évidence d'**une perception possiblement erronée de nos concitoyens sous influence environnementaliste quant aux sens à donner aux métiers du monde rural** (sans même parler de l'image très controversée du chasseur) où toute notion d'exploitation et transformation du milieu naturel est par principe bannie.

Poursuivons donc notre recherche sémantique. Ainsi, pourquoi quand le forestier fait sur sa propriété une « coupe rase » pour renouveler une parcelle après l'exploitation d'une futaie régulière (conformément au programme de son Plan Simple de Gestion dûment validé par l'administration), on lui tomberait dessus en l'accusant de porter atteinte à la biodiversité ou à l'harmonie d'un paysage ?
Tout en tenant compte du fait que le terme de « coupe rase » correspond bien à une définition technique référencée dans le code forestier, le Petit Robert nous précise dans ses définitions du mot « ras » qu'une « végétation rase s'élève peu au-dessus du sol ». Et quand la coupe est pleine à « ras bord », on peut aisément comprendre en se référant toujours à la définition du Petit Robert, à son article 5 (Adv. Expression familière), que le forestier puisse « être excédé, dégouté en en ayant ras le bol, ras la casquette (vulg.) ras le cul (cf. En avoir assez, en avoir marre ; en avoir sa claque ; en avoir plein les bottes, plein le dos, jusque-là, par-dessus la tête) » de certains usagers de la nature et qu'il remercie Monsieur Robert de l'avoir aidé par ses déclinaisons des sens des mots à exprimer toutes les nuances du ressentiment qu'il partage avec ses compagnons d'infortune, agriculteurs et chasseurs !

P.S. : Pour information Monsieur Paul ROBERT (1910-1980), avant de se consacrer à la lexicographie, avait reçu en 1947 la médaille d'or de l'Académie … d'agriculture pour une thèse d'économie politique.

Dominique Rouziès

# LE QUIZZ DE JACQUY HEE

**1** Comment s'appellent les oreilles du sanglier ?
- A Les écoutes
- B Les esgourdes

**2** Dans une compagnie de sangliers, la bête meneuse est un grand mâle :
- A C'est vrai
- B C'est faux

**3** La gestation de la laie dure :
- A 2 mois, 2 semaines, 2 jours
- B 3 mois, 3 semaines, 3 jours
- C 4 mois, 4 semaines, 4 jours

**4** Chez le cerf, le nombre d'andouillers augmente régulièrement avec l'âge :
- A C'est vrai
- B C'est faux

**5** Comment reconnaître un daguet de 1ere tête d'un daguet de 2eme tête ?

**6** Pendant la période du rut, sous l'influence de la testostérone, les daintiers :
- A Restent identiques
- B Doublent de volume
- C Quadruplent de volume

**7** Combien d'incisives y-a-t-il sur une machoire supérieure de chevreuil ?
- A 4
- B 0

**8** Chez la chevrette, l'oestrus dure :
- A 24 à 48 heures
- B 7 à 8 jours
- C Revient toutes les 3 semaines

**9** Que signifie le chiffre 10 sur une paire de jumelle «10/25» ?
- A L'animal est grossi 10 fois
- B L'animal est rapproché 10 fois
- C La luminosité est 10 fois plus grande

**10** Le permis de chasser n'est pas obligatoire pour le tir des animaux classés nuisibles ?
- A C'est vrai
- B C'est faux

RÉPONSES : 1A - 2B - 3B - 4B - 5 Absence de meule 1ere tête - 6C - 7B - 8A - 9A - 10B

Restaurant Traiteur
Le Villageois
De la cuisine de restaurant au service traiteur...
Nous organisons vos soirées à thème !
Place Maurice Deschamps, Favières - Contact : 06 98 89 69 09 - levillageois2@hotmail.fr

CD
ASSUR
CONSEIL

# UN CHASSEUR BIEN ASSURÉ PART SEREIN

Rendez-vous
**EN AGENCE**
pour découvrir nos tarifs
**habitation, auto, mutuelle...**

**VOS AGENCES**

- CHARTRES
- DREUX
- ÉPERNON
- ILLIERS-COMBRAY
- MAINTENON
- NOGENT-LE-ROI

N°Orias : 07 010 618 - www.orias.fr

02 37 36 4000 / cd@mma.fr

© Agence Conicrea - © Photo : Freepik

**BMW CHARTRES**
14 Rue Gilles de Roberval
28630 NogentlePhaye
02 37 880 880
partenaire.bmw.fr/chartres

**BMW DREUX**
7 Boulevard de l'Europe
28500 Vernouillet
02 37 38 94 20
partenaire.bmw.fr/espaceberteau

The new = La nouvelle
Consommation d'énergie électrique de la BMW iX2 : 16,3 à 17,7 kWh/100 km. Autonomie en mode électrique : 417 à 449 km. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de $CO_2$, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le-Bretonneux.